



Communiqué de presse

Paris, le 28 janvier 2021

La pandémie de Covid-19 doit-elle conduire à enterrer toutes les promesses du Gouvernement ?

Il y a un an, le 30 janvier 2020, [la Fédération Française des Diabétiques assise sur les bancs de l'Assemblée Nationale, se réjouissait](#) de voir adoptée à l'unanimité et avec le soutien du Gouvernement [la proposition de loi de la députée Agnès Firmin Le Bodo visant à améliorer l'accès à certaines professions des personnes atteintes de maladies chroniques](#). Aujourd'hui, en dépit des promesses du Gouvernement, elle déplore le manque d'avancées sur ce dossier cristallisant de nombreuses attentes dans la communauté de malades chroniques.

Fin des métiers interdits : l'espoir de tous les malades chroniques victimes de discriminations

Agnès Firmin Le Bodo, qui s'associe à ce communiqué, souligne l'adoption d'un texte qui a constitué « *un espoir immense pour toutes les personnes privées de la profession qu'elles avaient choisi : aujourd'hui, en dépit des innovations thérapeutiques majeures dans la prise en charge du diabète, des textes réglementaires obsolètes conduisent encore à l'inaptitude définitive par principe d'un diabétique pompier, policier, conducteur de train, pilote, steward ou encore marin.* »

En instaurant un comité d'évaluation des textes encadrant l'accès au marché du travail des personnes atteintes de maladies chroniques, ce texte proposait de mettre un terme à des années de discriminations au travail. Le rôle de ce comité était ainsi bien défini : « *favoriser l'égal accès au marché du travail et aux formations professionnelles de toute personne, quel que soit son état de santé. Il veille à ce que les personnes atteintes de maladies chroniques aient, en l'absence de motif impérieux de sécurité et de risque pour leur santé, accès à toutes les professions* ».

La Fédération refuse que la Covid-19 soit un prétexte au désengagement du Gouvernement

Si la gestion de la crise sanitaire a bouleversé les calendriers parlementaires, elle appelle aujourd'hui le Gouvernement à prendre ses responsabilités sur la **création** de ce **comité interministériel**, qui relève naturellement de sa compétence et ce, sans attendre le vote du Sénat.

Présente dans l'hémicycle le 30 janvier, **Muriel Pénicaud** avait pourtant salué le texte et engagé sa parole de ministre du Travail : « *le Gouvernement adhère pleinement à l'objectif visé et prend l'engagement de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à l'inclusion sur le marché du travail* ».

Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, partageait aussi le constat du « *caractère parfois restrictif de certaines conditions d'aptitude physique à l'entrée dans la fonction publique et qui peuvent être a minima mal comprises par nos concitoyens voire être regardées comme discriminatoires* » dans une réponse à une [question écrite du député du Nord Dimitri Houbron](#). Il s'engageait alors à *réformer les conditions d'aptitude à l'entrée dans la fonction publique*.

Victime d'un contexte sanitaire désastreux, la communauté de personnes diabétiques - et plus largement de maladies chroniques - s'impatiente. Et si la Covid-19 a conduit à des retards dans les discussions, au moins pour quelques mois, elle ne fait pas oublier que la France, pays des droits de l'homme, a encore dans sa réglementation des dispositions discriminantes.

Il est grand temps que les promesses ne soient plus vaines. Alors que la fin du quinquennat approche, la Fédération Française des Diabétiques enjoint le Gouvernement à se mobiliser et mettre en place le comité interministériel pour qu'à l'avenir, plus aucun rêve ne soit brisé pour des considérations absurdes et dénuées de toute logique médicale.

La campagne : [Diabétiques, certains métiers vous tournent le dos !](#)

La Fédération Française des Diabétiques en quelques mots

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'une centaine d'associations locales et de délégations, réparties sur l'ensemble du territoire et son siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de patients diabétiques. Fondée en 1938, reconnue d'utilité publique en 1976 et agréée depuis 2007 par le Ministère de la santé pour la représentation des usagers, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, et de toute corporation professionnelle.

Contacts presse - Agence PRPA

- Isabelle Closet - isabelle.closet@prpa.fr - 06 28 01 19 76
- Margaux Puech - margaux.puech@prpa.fr - 06 28 79 00 61